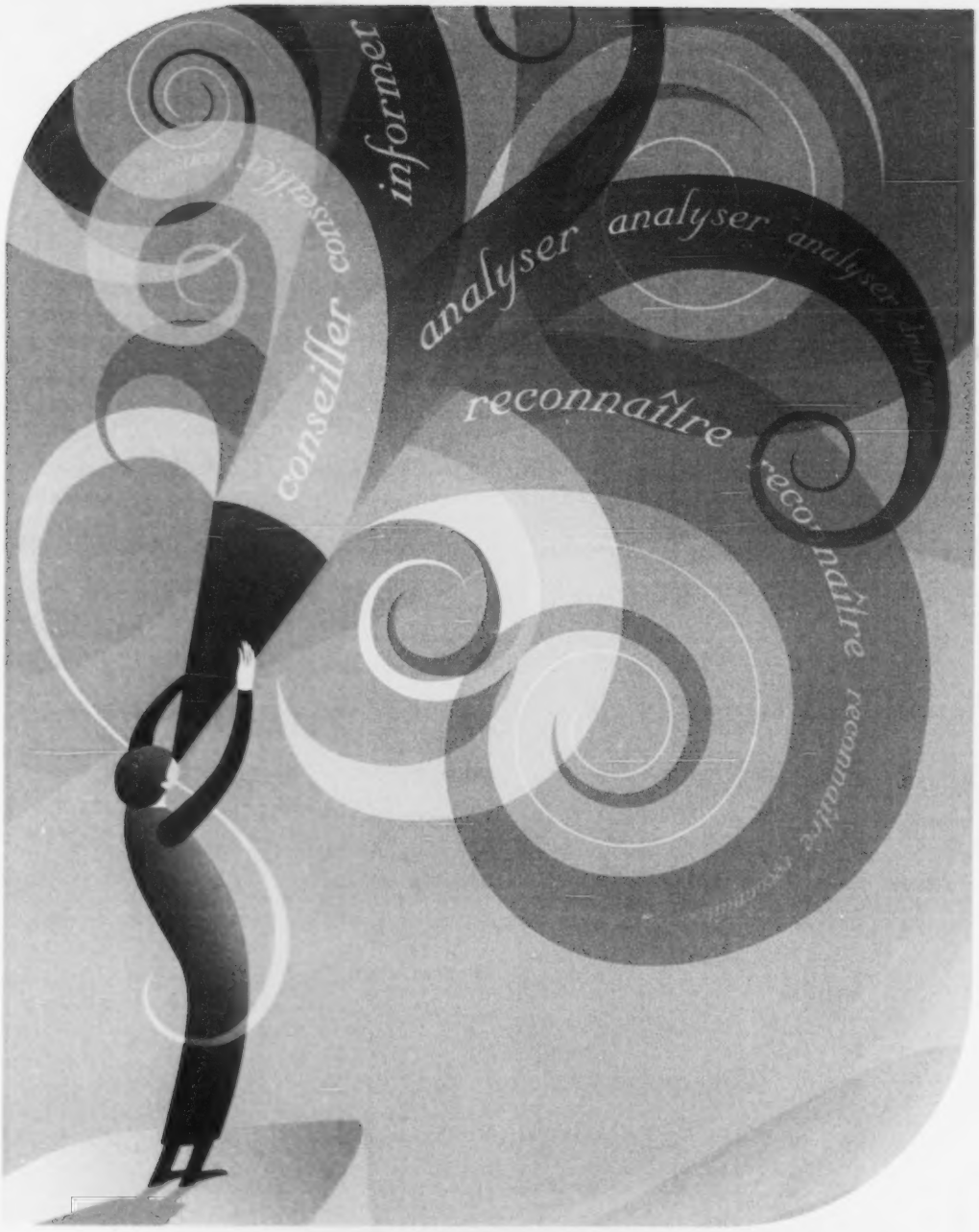

Rapport annuel de gestion 2010-2011

Conseil supérieur de la langue française

Québec

Rapport annuel de gestion
2010-2011

Conseil supérieur de la langue française

Québec

Cette publication a été produite par
le Conseil supérieur de la langue française
800, place D'Youville, 13e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-2740
Télécopieur : 418 644-7654
Site Web : www.cslf.gouv.qc.ca
Courriel : cslf@cslf.gouv.qc.ca

Vous trouverez sur le site Web du Conseil :
les avis, la liste des membres, des communiqués
de presse, des données statistiques et de nombreux
autres renseignements.

© Gouvernement du Québec, 2011

Dépôt légal – 2011
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 1708-2781
ISBN 978-2-550-62360-1 (relié)
ISBN 978-2-550-62361-8 (PDF)

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C083427

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du Conseil supérieur de la langue française, conformément à l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française,

Christine St-Pierre
Québec, juin 2011

Madame Christine St-Pierre
Ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du Conseil supérieur de la langue française, conformément à l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,

Conrad Ouellon
Québec, juin 2011

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données ____ IX

Membres du Conseil supérieur de la langue française ____ X

PREMIÈRE PARTIE

Rapport du président ____ 1

DEUXIÈME PARTIE

Présentation du Conseil supérieur de la langue française

I Le mandat ____ 4

II La composition et le fonctionnement ____ 4

III Les assemblées ____ 4

IV Les ressources humaines, financières et informationnelles ____ 4

V La structure administrative ____ 6

VI Le cadre de gestion ____ 8

TROISIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission conseil et du plan stratégique

I La portée du Rapport annuel de gestion 2010-2011 ____ 14

II Les résultats ____ 14

Axe d'intervention 1.1

L'usage du français dans l'espace public québécois ____ 14

Axe d'intervention 3.2

L'expertise en matière d'aménagement linguistique ____ 15

Axe d'intervention 4.1

La politique linguistique québécoise ____ 20

Axe d'intervention 4.2

La sensibilisation à la vie en français ____ 24

Axe d'intervention 5.3

La gestion des compétences et des savoirs ____ 27

Perspectives 2011-2012 ____ 27

QUATRIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission d'information ____ 29

ANNEXE I

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française ____ 30

Déclaration sur la fiabilité des données

Les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du Conseil supérieur de la langue française relèvent de ma responsabilité et celle-ci porte sur la fiabilité des données et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du Conseil supérieur de la langue française :

- décrit la mission, le mandat, les valeurs et les orientations du Conseil;
- présente les objectifs et les résultats obtenus;
- présente des données exactes et fiables.

Tout au cours de l'exercice financier, j'ai maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle appropriés afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique du Conseil.

Je déclare que les renseignements figurant dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du Conseil correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011.

Le président,

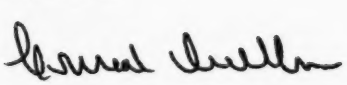

Conrad Ouellon
Québec, juin 2011

Membres du Conseil supérieur de la langue française

Monsieur Conrad Ouellon est président du Conseil supérieur de la langue française depuis le 18 octobre 2005. Il est titulaire d'un Ph. D. (linguistique) de l'Université Laval. À cette université, il a été directeur du Département de langues et linguistique, vice-doyen de la Faculté des lettres, directeur du Centre international de recherche en aménagement linguistique et directeur-fondateur du programme de maîtrise en orthophonie de la Faculté de médecine.

Madame Diane Blais est associée de la société Ernst & Young. Elle y a fait carrière et occupé différents postes, dont celui de directrice des services de traduction et de communications, qu'elle a mis sur pied et dont elle a établi la clientèle. Elle a été présidente de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, puis présidente du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada. Elle a également été présidente et membre de divers conseils et comités d'organismes sans but lucratif. Elle siège présentement au conseil d'administration de la Fondation des étoiles. Auteure de plusieurs publications et études, elle a été conférencière au Canada et à l'étranger sur des sujets variés, notamment la qualité de la langue française en affaires, la technologie de l'information, l'analphabétisme et la gestion. En 2008, elle a été récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique.

Monsieur Delfino Campanile est organisateur communautaire depuis 25 ans. Il a travaillé principalement au CLSC de Parc-Extension à Montréal, où il a mené à bien plusieurs dossiers en matière de développement local et communautaire. Dans le cadre de ses fonctions, il a collaboré à la mise en place de diverses ressources communautaires et instances de concertation dans les secteurs de la jeunesse et de la famille, de l'aménagement urbain et de l'habitation sociale, de l'économie communautaire, de la santé mentale, de l'accueil et de l'intégration des immigrants et des réfugiés.

Monsieur Winston Chan est titulaire d'un doctorat en chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières et exerce sa profession en pratique privée à Montréal. Fils d'une famille immigrante, il a joué un rôle actif au sein de l'organisme PROMIS dans l'aide aux devoirs en français auprès d'enfants immigrés, et ce, tout au long de ses études secondaires et collégiales. Depuis quelques années, il donne des conférences aux jeunes du secondaire et est cybermentor pour Academos, un programme facilitant le choix de carrière des jeunes Québécois.

Madame Mélanie Joly est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en droit européen et comparé de l'Université d'Oxford, au Royaume-Uni. Elle a pratiqué le droit au sein des groupes de litiges commerciaux de grands cabinets juridiques internationaux. Après avoir effectué un stage comme journaliste à la salle des nouvelles de la télévision de Radio-Canada à Montréal, elle est devenue directrice du secteur du développement corporatif au bureau de Montréal de la firme de communications Cohn & Wolfe. Très engagée dans diverses causes sociales, elle est également cofondatrice du groupe de réflexion Génération d'idées.

Monsieur Jocelyn Létourneau est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire et économie politique du Québec contemporain à l'Université Laval. Il dirige une alliance de recherche universités-communautés (ARUC) sur le thème « Les Canadiens et leurs passés » et est l'auteur d'une quinzaine de livres, dont certains ont été publiés en codirection.

Madame Sylvia Martin-Laforge possède une vaste expérience dans le secteur public, tant fédéral que provincial. Au cours de sa carrière, elle a participé à la mise en œuvre de bon nombre de politiques et de programmes, notamment sur la dualité linguistique, l'équité en emploi, la violence faite aux femmes, la condition féminine. Elle a également été très active auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire, des groupes de femmes et des collectivités autochtones.

Madame Lorraine Pagé est titulaire d'un baccalauréat en éducation et d'un certificat en enseignement de l'audiovisuel. Elle a été enseignante au secondaire et au primaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). En 1985, elle est élue à la présidence de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal. Elle a ensuite été présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) de 1988 à 1999, puis directrice des communications jusqu'en 2003. Elle agit maintenant à titre de consultante.

PREMIÈRE PARTIE

Rapport du président

C'est avec une grande satisfaction que je présente le rapport annuel 2010-2011 du Conseil supérieur de la langue française. Il marque ma dernière année comme président de cet organisme. L'année 2010-2011 a été marquée par de profonds changements au sein du Conseil, tant sur le plan du personnel que de ses activités de recherche et de communication. Je considère que notre contribution à la réalisation des objectifs du Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014 a été remarquable.

D'entrée de jeu, il convient de faire état des modifications importantes qu'a subies notre équipe. En premier lieu, le mois de juin 2010 fut marqué par le départ à la retraite de monsieur Pierre Georgeault. Il œuvrait dans le dossier linguistique depuis 1980. Il a été directeur de la recherche au Conseil de la langue française de janvier 1986 à octobre 2002. En 2002, il occupait le poste de directeur de la recherche et de l'administration et, depuis 2005, il était directeur général du Conseil supérieur de la langue française. Monsieur Georgeault a profondément influencé la réflexion du Conseil et la qualité de ses travaux. Je l'en remercie sincèrement. Monsieur Robert Vézina est maintenant le nouveau directeur de la recherche et de l'administration; je lui souhaite une fructueuse carrière au Conseil. En second lieu, les services de la recherche et des communications du Conseil sont maintenant assurés en totalité par des jeunes professionnels, tous embauchés depuis la fin de l'année 2009. C'est maintenant plus de la moitié du personnel de l'organisme qui compte moins de deux ans de service. Nous devions donc relever un double défi : constituer une équipe de travail compétente et efficace tout en continuant de faire la promotion du français, langue officielle du Québec, et de documenter les connaissances sur la situation linguistique du Québec.

Le rapport annuel 2010-2011 fait état de l'ensemble des réalisations du Conseil au cours de la dernière année. Je tiens à souligner les plus marquantes. Elles ont trait à la dynamisation de l'image de l'organisme, d'une part, puis à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de recherche varié et socialement pertinent, d'autre part. Ces réalisations s'inscrivent parfaitement dans les orientations du Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014.

Le plan d'action *Réussir ensemble en français*, rendu public au printemps 2008, fait partie intégrante du plan stratégique 2009-2014 (enjeu 1, axe 1.1). Il donnait au Conseil supérieur de la langue française le mandat d'« élaborer [...] des outils d'information sur la langue française destinés aux jeunes adultes ». Les transformations du site www.cslf.gouv.qc.ca, le principal outil d'information du Conseil, se sont poursuivies en 2010-2011. Dans le but de mieux joindre les jeunes Québécois, l'organisme a décidé de recourir aux divers

médias sociaux, faisant ainsi partie des précurseurs dans le domaine au sein des organismes gouvernementaux. C'est ainsi que, le 20 mars 2011, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, le Conseil a lancé la première phase de sa campagne de promotion de la langue française au moyen d'un concours dans les médias sociaux sous le thème « Je réseaute en français ». Le rapport annuel fait état des autres composantes de cette campagne et des progrès accomplis afin de mieux joindre des clientèles jeunes et de leur faire parvenir l'information sur l'usage de la langue commune au Québec tout en les sensibilisant aux enjeux sociolinguistiques de notre société.

Dans le but de développer l'expertise en matière d'aménagement linguistique (plan stratégique 2009-2014, enjeu 3, axe 3.2), le Conseil supérieur de la langue française a lancé plusieurs projets de recherche visant à approfondir les connaissances sur la situation linguistique au Québec. En tout premier lieu, nous avons entamé l'analyse des données du sondage conduit au cours de l'hiver 2010 dans le but de mieux connaître l'usage du français ainsi que les représentations et le sens donné au choix de la langue dans les situations de communication (CLUF). Il s'agit d'un projet majeur dont l'analyse s'étalera sur quelques années.

Dans la même perspective, le Conseil a commandé à une équipe de l'Université de Montréal une étude qualitative auprès de jeunes francophones et bilingues de Montréal; elle veut analyser le sens des usages linguistiques et la valeur de l'anglais et du français dans la communication publique. Prenant en compte l'importance de mieux comprendre les réactions sociolinguistiques des milieux d'affaires, le Conseil, en collaboration avec des chercheurs de HEC Montréal, a également lancé une enquête auprès de jeunes professionnels diplômés de cette institution pour étoffer les connaissances sur l'usage des langues dans le domaine de la gestion. Enfin, le Conseil a pensé qu'il serait intéressant de s'intéresser aux représentations qu'ont les élèves de 15 à 17 ans de la langue française au Québec; cette étude exploratoire est placée sous la responsabilité de chercheuses de l'Université Laval. Des agents de recherche du Conseil collaborent activement à tous ces projets.

D'autres activités de recherche, sous la responsabilité directe de chercheurs du Conseil, sont à divers stades d'avancement. Un premier projet s'intéresse à l'insertion linguistique des allophones de Montréal et aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur parcours d'intégration. Les résultats de cette étude qualitative ont donné lieu à un rapport préliminaire dont la version définitive est attendue dans les prochains mois. Enfin, alerté par la situation du français dans le monde universitaire et les milieux scientifiques de France, de Suisse et de Belgique, le Conseil a voulu se faire une idée plus juste des usages linguistiques dans les universités québécoises, lesquelles, il convient de le signaler, disposent toutes d'une politique linguistique officielle ainsi que l'exige la Charte de la langue française. C'est ainsi que nous avons effectué une analyse linguistique des thèses et mémoires produits dans trois universités francophones durant les années 1998 et 2008, dans le but de mesurer la direction que prennent ces usages. Le volet qualitatif de cette recherche prend la forme d'une analyse de séances de discussion tenues avec des étudiants des trois mêmes universités sur cette problématique de l'usage des langues dans les sciences.

Les résultats de ces recherches permettront de mieux connaître les pratiques langagières au Québec dans des domaines moins étudiés. Ils alimenteront surtout la réflexion sur les moyens à prendre pour assurer l'usage du français, la langue commune, dans l'ensemble de la société québécoise. Des facteurs nouveaux, bien qu'évoqués depuis nombre d'années, favorisent en effet l'usage de plus en plus fréquent de la langue anglaise dans certains domaines de la science, dans le

monde universitaire et dans le milieu des affaires. Ces tendances sont mondialement attestées. Comment y faire face? En quoi influencent-elles la vitalité du français? La situation québécoise est-elle distincte de celle des autres pays francophones? Voilà autant d'interrogations qui, parmi d'autres, retiendront l'attention du Conseil au cours des prochaines années.

Au cours de la dernière année, le Conseil supérieur de la langue française, ainsi que le veut son mandat, a été amené à prendre position sur une question qui retient régulièrement l'attention des médias et du monde politique, soit la langue d'enseignement au cégep. Lors de l'adoption de la Charte de la langue française, en 1977, le législateur n'a pas cru nécessaire d'assujettir les cégeps à la Charte ainsi qu'on l'a fait pour l'enseignement primaire et secondaire subventionné par l'État. Le débat est devenu suffisamment préoccupant au cours de la dernière année pour que le Conseil sente le besoin d'émettre un avis sur le sujet. C'est ce qu'il a fait par la publication de l'avis *La langue d'enseignement au cégep*, remis le 30 mars 2011 à madame Christine St-Pierre, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. Considérant l'augmentation de la proportion d'allophones qui fréquentent les cégeps de langue française, considérant également qu'on ne peut présumer que les allophones et les francophones issus du secondaire de langue française perdront leur capacité de s'exprimer en français après deux ou trois ans de fréquentation du cégep anglais, le Conseil recommande que le réseau collégial actuel, constitué de cégeps de langue française et de langue anglaise, soit maintenu, de même que le libre choix de la langue d'enseignement. Le Conseil estime cependant que cette recommandation n'a de sens que si les cégeps français et les cégeps anglais prennent des mesures pour parvenir à un meilleur équilibre en ce qui a trait à leurs exigences linguistiques. Il faut ultimement viser à renforcer la connaissance et la maîtrise de la langue française des jeunes adultes dans tout le réseau collégial. C'est en effet par l'usage de la langue commune qu'ils pourront avoir accès au monde du travail, qu'ils pourront s'insérer dans les milieux sociaux et développer leur appartenance au milieu dans lequel ils vivent en participant activement à son essor. Ce sont là des facteurs qui favorisent une véritable intégration socioéconomique et, réciproquement, qui nourrissent le désir de maîtriser et d'utiliser la langue française.

C'est avec fierté que je dépose le rapport annuel 2010-2011, convaincu que le Conseil supérieur de la langue française dispose des compétences et des ressources humaines qui lui permettront de remplir adéquatement sa mission. Je souhaite ardemment qu'il continue d'accomplir son mandat dans un climat de liberté de pensée, dans les meilleurs intérêts d'un Québec qui a décidé de faire du français sa langue d'usage et d'en faire un moyen de développer la cohésion sociale.

Présentation du Conseil supérieur de la langue française

I Le mandat

Créé par la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), le Conseil supérieur de la langue française a été institué le 1er octobre 2002 par la Loi modifiant la Charte de la langue française (projet de loi 104), laquelle a été sanctionnée le 13 juin 2002. Il succède ainsi au Conseil de la langue française, qui avait été créé en 1977 par cette même charte.

Le Conseil tire son mandat du titre IV :

« Le Conseil a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la présente loi sur toute question relative à la langue française au Québec.

À ce titre, le Conseil :

1° donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet;

2° saisit le ministre de toute question qui, selon lui, appelle l'attention du gouvernement. [article 187]

[...] Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil peut :

1° recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes;

2° effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires.

En outre, il peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec. » [article 188]

II La composition et le fonctionnement

Le Conseil supérieur de la langue française est composé de huit membres nommés par le gouvernement :

- un président, chargé de la direction et de l'administration du Conseil, dont le mandat est d'au plus cinq ans;
- sept personnes, nommées après consultation d'organismes représentatifs des consommateurs, des milieux de l'éducation, des communautés culturelles, des syndicats et du patronat, pour un mandat d'au plus cinq ans.

III Les assemblées

Le Conseil supérieur de la langue française a tenu cinq assemblées ordinaires pendant l'exercice 2010-2011.

Assemblées du Conseil supérieur de la langue française 2010-2011

Date	Numéro de l'assemblée	Lieu
21 mai 2010	51e assemblée	Montréal
17 septembre 2010	52e assemblée	Montréal
19 novembre 2010	53e assemblée	Montréal
25 février 2011	54e assemblée	Montréal
29 mars 2011	55e assemblée	Conférence téléphonique

IV Les ressources humaines, financières et informationnelles

Les membres du Conseil peuvent compter, dans l'exécution de leur mandat, sur un personnel permanent qui assure le secrétariat, la recherche, l'administration et les communications.

Les ressources humaines

Pour l'année financière 2010-2011, l'effectif autorisé était de seize postes, soit un poste de personnel hors cadre, deux postes de cadres, huit postes de professionnels et cinq postes réservés au personnel de soutien.

Effectif autorisé par le Conseil du trésor en 2010-2011 — Du 1er avril 2010 au 31 mars 2011

	Hors cadre	Cadre	Professionnel	Personnel de soutien	Total
Total	1	2	8	5	16

Le tableau suivant fait état du nombre de membres de groupes cibles embauchés au cours de l'exercice. On y trouvera aussi le taux d'embauche selon le statut d'emploi. Le taux global s'est maintenu en 2010-2011 à 20 %, soit une personne sur un total de cinq.

Taux d'embauche de membres des groupes cibles selon le statut d'emploi (2010-2011)

Statut d'emploi	Embauche totale	Nombre de personnes embauchées selon le groupe cible					
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche selon le statut d'emploi[1]
Permanent	3	1	0	0	0	1	33 %
Occasionnel	2	0	0	0	0	0	0 %
Total	**5**	**1**	**0**	**0**	**0**	**1**	**20 %**

Les ressources financières

Pour l'exercice 2010-2011, le Conseil avait à sa disposition un budget de dépenses qui s'élevait à 1 538 800 $. Afin de rendre compte de données financières justes et comparables, le tableau suivant fait état des dépenses pour les années 2009-2010 et 2010-2011.

État du budget pour l'année 2010-2011

Tableau comparatif des dépenses pour les années 2009-2010 et 2010-2011

	2009-2010 ($)	2010-2011 ($)
Budget de dépenses		
Rémunération	822 226	732 269
Fonctionnement*	705 537	634 171
Transfert	15 000	15 000
Total	**1 542 763**	**1 381 440**
Budget d'investissement		
Immobilisations	**1 559**	**1 539**

* Y compris les dépenses d'amortissement.

Les ressources informationnelles

Le Conseil a entamé un processus de gestion documentaire papier et numérique visant à lui permettre d'organiser l'information et les documents, de partager les connaissances, de consulter en temps réel l'information et de la diffuser, de rechercher un document, d'assurer la confidentialité de la documentation et de modifier un document en assurant une traçabilité. Pour ce faire, il s'est procuré le logiciel SyGED. Ce dernier permet notamment la gestion du centre de documentation et des archives ainsi que des dossiers électroniques et physiques du Conseil. Au cours de la prochaine année, le Conseil importera également dans le logiciel sa base de données « clients » et son registre des publications afin qu'un seul logiciel sécurisé gère toute cette information.

Toujours en vue de centraliser les services informatiques, le Conseil a fait migrer son bulletin électronique *Francoscope* dans Typo3, le gestionnaire de contenu qui gère actuellement son site Web.

1. Le taux d'embauche selon le statut d'emploi se calcule en divisant le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut d'emploi donné par le nombre total de personnes embauchées en 2010-2011 et ayant ce statut d'emploi.

Le Conseil a également fait la refonte du processus de promotion de ses prix médias pour la bonne maîtrise du français. À l'aide de Typo3, il a conçu une nouvelle infolettre, un microsite et une plateforme d'envoi de courriels de masse. Cette nouvelle procédure permet de joindre personnellement un plus grand nombre de journalistes et de directeurs et assure un plus grand rayonnement des prix.

Afin de rendre plus dynamique la page d'accueil du site Web du Conseil, une refonte a été amorcée. De plus, le Conseil a donné un contrat à un artiste pour qu'il crée de nouvelles illustrations pour les sections « Santé » et « Législation et justice » de l'onglet « Vivre en français au Québec ».

Enfin, en vue de respecter les critères des standards SGQRI 008 01, SGQRI 008 02 et SGQRI 008 03 d'accessibilité pour les personnes handicapées, le Conseil a notamment refait la mise en pages de plusieurs de ses publications HTML qui avaient été produites de nombreuses années auparavant. Par ailleurs, il tente de créer une section dans son gestionnaire de contenu Typo3 qui permettrait de mettre en pages ses nouvelles publications en format HTML afin que les personnes handicapées puissent y accéder facilement.

V La structure administrative

En 2010-2011, la structure administrative du Conseil a été modifiée à la suite du départ à la retraite du directeur général. Ce poste ainsi que celui de directeur de l'administration et des communications ont été abolis et remplacés par le poste de directeur de la recherche et de l'administration. Le président ainsi que le directeur de la recherche et de l'administration s'appuient sur les membres du personnel travaillant dans les secteurs du secrétariat du bureau du président, de l'administration, des communications et de la recherche.

Le secrétariat du bureau du président

Le secrétariat du bureau du président effectue le suivi de la correspondance, la préparation et l'envoi des documents destinés aux membres du Conseil de même que la préparation des réunions. Il s'occupe de l'agenda du président, planifie ses rencontres et organise ses déplacements.

L'administration

Le Service de l'administration est responsable de la coordination, du suivi et du soutien administratif, financier et en ressources humaines des activités du Conseil. À cette fin, il répond aux demandes de renseignements provenant des organismes gouvernementaux. Il prépare les documents relatifs à l'étude des crédits par l'Assemblée nationale. Il lui incombe aussi de voir à la mise en œuvre des différentes politiques administratives du gouvernement et de s'assurer que l'organisme les respecte. Le Service de l'administration s'assure en outre du suivi des documents administratifs. Il coordonne la rédaction du rapport annuel de gestion.

Les communications

Le Service des communications a la responsabilité des communications internes et externes du Conseil, des relations avec les médias, de la mise à jour du site Web et du site intranet, de la page Facebook et des comptes Twitter et YouTube du Conseil, des bases de données ainsi que des publications et du bulletin électronique *Francoscope*. Il s'occupe aussi de la gestion du centre de documentation. Ce service est également responsable des activités relatives à l'attribution des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette pour la bonne maîtrise de la langue française dans les médias, de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 ainsi que du prix littéraire Émile-Ollivier. Il assure en outre le secrétariat des assemblées du Conseil.

La recherche

Le Service de la recherche se consacre à l'analyse de toute question relative à la langue française au Québec et présente le résultat de ses recherches aux membres du Conseil. Ce service prépare aussi des dossiers de diagnostic et de prise de position qu'il soumet aux membres du Conseil pour discussion, établissement de consensus sur les prises de position et dernière approbation des documents. Il participe également à la mise en œuvre du plan stratégique du Conseil et en assure le suivi.

Organigramme du Conseil supérieur de la langue française

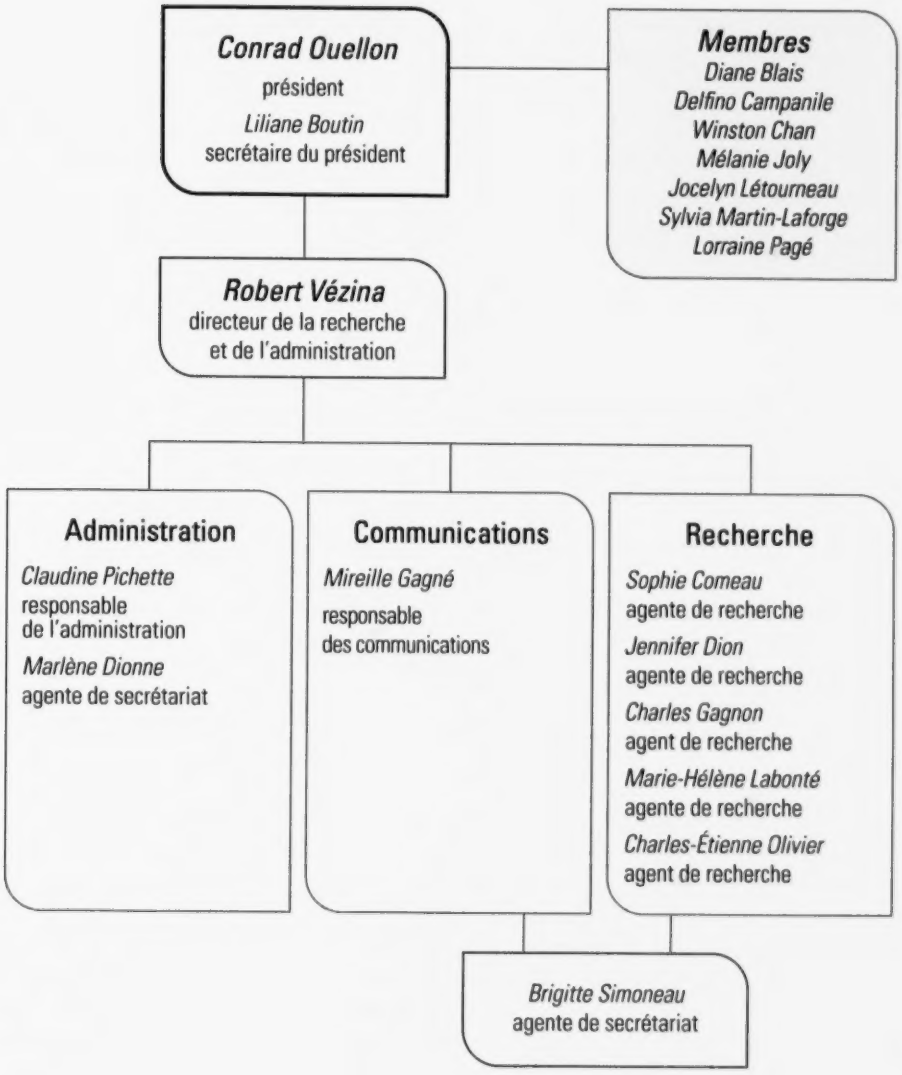

VI Le cadre de gestion

Le plan stratégique et les politiques intérieures

Au cours de l'année 2010-2011, le Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014 a guidé les membres du Conseil dans la planification des activités de l'organisme. Fruit d'un travail de collaboration entre le Conseil, l'Office québécois de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique et la Commission de toponymie du Québec, ce document a été déposé à l'Assemblée nationale le 19 novembre 2009. Dans la troisième partie du Rapport annuel de gestion 2010-2011, les résultats sont présentés en fonction des axes d'intervention et des objectifs définis dans ce plan stratégique. On peut ainsi voir comment il a constitué un point d'ancrage pour les différentes activités du Conseil.

En outre, le Conseil supérieur de la langue française a adopté, au fil des ans, des politiques et des règles administratives lui permettant d'assurer la cohérence de ses actions et de répondre de manière pertinente aux exigences de l'administration publique québécoise.

La politique linguistique

Au cours de l'année 2010-2011, le Conseil supérieur de la langue française a veillé à l'application de sa politique linguistique interne, laquelle s'appuie sur la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Ainsi, il a soumis à une révision linguistique ses documents de recherche, les textes qui servent à ses activités de relations publiques et ceux qu'il publie dans son site Web. Étant donné son mandat d'exemplarité sur le plan linguistique, le Conseil se fait un point d'honneur d'accorder la plus grande importance à la qualité de tous ses textes. De plus, il s'est conformé aux directives administratives, notamment en ce qui a trait à la langue des contrats et des documents et en ce qui concerne le matériel informatique. Par ailleurs, au cours de l'année 2011-2012, le Conseil procédera à une révision de sa politique linguistique pour tenir compte de la nouvelle version de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration qui a été approuvée par le Conseil des ministres en mars 2011.

Le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Le Conseil supérieur de la langue française a adopté, à sa deuxième assemblée du 13 décembre 2002, le Code d'éthique et de déontologie qui régit le comportement de ses membres, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Chacun des membres du Conseil a reçu un exemplaire du Code et, depuis son adoption, aucun manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie n'a été signalé.

Le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique

Le répondant en matière d'éthique et de déontologie au Conseil est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise. En tant que répondant, il a comme responsabilité première de faire en sorte que l'éthique devienne une valeur fondamentale qui guide les décisions et les actions de chaque membre du personnel. Plus précisément, il doit veiller à ce que le Conseil se conforme en tous points aux exigences de la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise et respecte les dispositions du Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique.

La politique sur les renseignements personnels et l'accès à l'information

Le Conseil se conforme actuellement aux exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et tend, dans la mesure du possible, à augmenter son niveau de protection des renseignements personnels.

Conformément à ces lois, le Conseil maintient à jour la section « Accès à l'information » de son site Web et y a publié son plan de classification.

Au cours du dernier exercice, le Conseil a reçu trois demandes d'accès à l'information, lesquelles ont été acceptées et traitées conformément aux dispositions de la Loi :

- Nature : projet de loi 115 (délai de réponse : 1 jour);
- Nature : octroi de contrats à la firme National (délai de réponse : 10 jours);
- Nature : achat d'appareils intelligents et coûts associés (délai de réponse : 20 jours).

La politique sur l'accès à l'égalité en emploi

Même si son personnel est peu nombreux, le Conseil s'est appliqué à respecter les programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les communautés culturelles et les personnes handicapées, lesquels ont pour objet d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher ces personnes d'accéder à des postes de la fonction publique.

La Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise

Le Conseil considère que le milieu de travail doit favoriser la santé, la sécurité et le respect des personnes sur les plans physique et psychologique, car ces préoccupations font partie des exigences de la loi et sont essentielles à la bonne marche des activités de l'organisme. À cette fin, il s'assure que son personnel utilise de l'équipement adapté, dans la mesure du possible, aux besoins de chacun et répondant aux normes de l'ergonomie. Pour ce faire, il peut compter sur la collaboration de la Direction des ressources humaines et de la gestion immobilière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Au cours de l'exercice, le Conseil n'a pas eu à déplorer d'accident ni d'incident lié au travail ou à une maladie professionnelle.

Le Plan de modernisation du gouvernement

Le Conseil s'est assuré de respecter les règles régissant le recrutement visant à pourvoir des postes réguliers et affectant le niveau d'effectif régulier et total autorisé pour l'exercice financier 2010-2011, qui limite le recrutement du personnel en fonction d'un taux modulé de renouvellement de l'effectif fixé à 60 %.

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Le Conseil a toujours été guidé par les principes de respect et d'équité envers les membres de son personnel dans un esprit de complémentarité des ressources. Durant le dernier exercice, le Conseil n'a pas reçu de demande de renseignements ni de plainte portant sur la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Même si le Conseil n'a pas pour mission de donner des services directs à la population, les personnes souffrant d'un handicap ou nécessitant une forme d'aide quelconque peuvent avoir accès facilement à ses locaux, puisque l'édifice est doté d'un bureau d'accueil des visiteurs au rez-de-chaussée et qu'il répond aux normes gouvernementales sur la sécurité des édifices publics et sur la santé et la sécurité du travail. Les personnes handicapées peuvent également obtenir l'information dont elles ont besoin et prendre connaissance des publications du Conseil en consultant son site Web. D'ailleurs, le site du Conseil est en voie de respecter les critères du standard SGQRI 008 01 d'accessibilité pour les personnes handicapées. De plus, le Conseil a entamé des démarches afin que le site puisse également répondre aux deux autres standards, SGQRI 008 02 et SGQRI 008 03. Enfin, dans le cas où le Conseil ne disposerait pas des ressources nécessaires pour répondre adéquatement à une demande de la part d'une personne handicapée, il pourrait avoir recours aux services compétents du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

La politique sur le développement durable

Le Conseil a accompli plusieurs actions de développement durable qui tiennent compte de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 et des grands principes contenus dans la Loi sur le développement durable. Il a notamment continué l'application de son Plan d'action de développement durable 2009-2013. Le compte rendu des différentes actions mises en œuvre au cours du dernier exercice se trouve dans le tableau plus bas. Ces actions dénotent, de la part du Conseil, un réel souci de protéger l'environnement, de sauvegarder et de partager le patrimoine culturel collectif et de contribuer à la santé et à la qualité de vie au travail de son personnel.

Tableau de suivi des actions et des gestes du Plan de développement durable 2009-2013

Objectif gouvernemental 1 :
Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel :
Informer le personnel du Conseil sur la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Action	Gestes	Suivi
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.	– Créer une rubrique sur le développement durable dans le site intranet du Conseil et la mettre à jour régulièrement.	Réalisé
	– Intégrer les préoccupations de développement durable dans la fonction de veille informatique et diffuser les connaissances sur les résultats de la recherche auprès du personnel du Conseil.	Réalisé

Cible	Indicateurs
Taux du personnel joint par les activités de formation et de sensibilisation au développement durable.	Donner la formation de façon que 80 % du personnel du Conseil soit sensibilisé à la démarche de développement durable d'ici 2011, et s'assurer que 50 % du personnel possède une connaissance suffisante de cette démarche pour la prendre en compte dans ses activités quotidiennes d'ici 2013.

Résultats de l'année

Voici les activités de sensibilisation accomplies au cours de l'exercice financier 2010-2011 :

- Création, dans l'intranet du Conseil, d'une rubrique « Développement durable » contenant deux sections : « Actualités » et « Documentation ».
- Diffusion périodique, à tous les membres du personnel, des résultats de la veille électronique sur l'actualité touchant le développement durable.
- Tenue d'une séance d'information sur la démarche gouvernementale de développement durable et participation à la Journée de l'environnement dans l'administration publique.
- Participation du responsable de l'extranet du développement durable, le 20 janvier 2011, à l'activité « Sauvegarder et partager le patrimoine collectif », organisée par le Bureau de coordination du développement durable.

Enfin, en s'appuyant sur les résultats de l'enquête sur le taux de sensibilisation des employés du secteur public à la démarche de développement durable au Québec menée en mars 2011 par l'Institut de la statistique du Québec, le Conseil estime que 90 % des membres de son personnel ont été sensibilisés à cette démarche. En effet, l'enquête de l'Institut indique que 90 % du personnel des ministères et organismes compris dans l'échantillon (ce qui inclut le Conseil) est sensibilisé à la démarche de développement durable.

Objectif gouvernemental 6 :
Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.
Objectif organisationnel :
Réduire la consommation des ressources naturelles et matérielles et accroître l'utilisation des moyens électroniques de diffusion.

Action	Gestes	Suivi
Mettre en œuvre des pratiques et des activités respectant les dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	– Réviser la politique de diffusion et d'impression des documents de façon à réduire le nombre de documents imprimés et postés.	Réalisé
	– Encourager la diminution du nombre d'impressions.	En cours
	– Diffuser une consigne enjoignant les membres du personnel à éteindre l'écran de leur ordinateur au moment du dîner et à la fin de la journée.	Réalisé
	– Configurer les écrans de sorte que le mode de veille s'active après dix minutes.	Réalisé
	– Informer le personnel sur la façon d'effectuer des impressions de documents recto verso.	Réalisé
	– Favoriser les pratiques d'acquisitions écoresponsables.	En cours

Cible	Indicateurs
Mettre en œuvre des gestes pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs de gestion environnementale.	État d'avancement de la mise en œuvre des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale ainsi que de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Résultats de l'année
Au cours de l'année financière 2010-2011, afin de diminuer le nombre d'impressions, le Conseil :
– a eu recours à des infolettres électroniques pour la promotion des prix médias;
– a poursuivi l'implantation d'un logiciel de gestion documentaire papier et numérique;
– a vérifié que l'automatisation de l'impression recto verso était activée sur tous les ordinateurs utilisés.

Ces gestes s'ajoutent à ceux qui ont été posés au cours de l'exercice financier précédent, comme l'abonnement aux quotidiens électroniques plutôt qu'à leur version papier.

Des efforts de sensibilisation en matière d'économie d'énergie au bureau ont été poursuivis lors d'une réunion de direction.

De plus, le Conseil a mis en application des pratiques d'acquisitions écoresponsables :
– achat d'un refroidisseur d'eau du robinet avec filtre;
– abandon de l'approvisionnement en eau embouteillée;
– acquisition d'équipement pour vidéoconférences et conférences téléphoniques accessible à tous les employés.

Par ailleurs, les mesures mises en application au cours des années précédentes ont été maintenues, telles que la récupération des piles usées et l'installation de bacs de récupération multimatière (papier, carton, verre, métal, plastique).

Objectif gouvernemental 21 :
Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
Objectif organisationnel :
Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec[2].

2. « [...] la langue française est devenue avec le temps le symbole identitaire, l'élément rassembleur, le facteur de cohésion et de développement de la société québécoise. » (CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, 2008, p. 36.)

Action	Gestes	Suivi
Mener des activités pour mettre en valeur la maîtrise du français, particulièrement à l'écrit, comme facteur d'employabilité et de participation citoyenne, et pour promouvoir la diversité linguistique dans les communications supranationales.	– Faciliter la consultation, sur le site Web, des principales publications du Conseil.	En cours
	– Participer à des activités ou prendre des positions destinées à sensibiliser la population à l'importance de maîtriser la langue française.	En cours

Cible	Indicateurs
Sensibiliser un plus large segment de la population à l'importance de la maîtrise du français.	Nombre de nouveaux documents publiés. Nombre d'activités de sensibilisation. Nombre de documents d'information sur la maîtrise de la langue française rendus accessibles sur le site du Conseil.

Résultats de l'année

Documents publiés

Deux allocutions, deux conférences, une étude, une prise de position et trois numéros du bulletin électronique *Francoscope* portant en tout ou en partie sur la question de la maîtrise du français ont été publiés par le Conseil au cours de l'année financière.

Activités de sensibilisation

Le président et le personnel de direction ont prononcé deux allocutions et trois conférences portant en tout ou en partie sur la question de la maîtrise du français. De plus, en avril 2010, le Conseil a organisé une causerie pour souligner la parution du livre *Le français, une langue pour tout et pour tous?*

Documents d'information

Le Conseil a diffusé sur son site Web de nombreux documents d'information, dont plusieurs traitent directement ou indirectement de la maîtrise de la langue française. Notamment, il a publié, dans la section « Actualités » de son site, 147 nouvelles (62 actualités linguistiques, 24 résumés de nouvelles publications, 11 signalements de nouveautés en ligne et 50 annonces d'activités à venir), sur Facebook, 197 nouvelles, et sur Twitter, 55 microbillets @LangueCommune et 27 microbillets @CSLF_QC. Le Conseil a également mis en ligne 23 vidéos dans son compte YouTube. De plus, il a poursuivi ses démarches dans le but d'accroître le nombre de publications accessibles dans la bibliothèque virtuelle de son site Web.

Objectif gouvernemental 24 :
Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
Objectif organisationnel :
Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et souligner la vitalité du français.

Action	Gestes	Suivi
Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec; accomplir des activités et produire des publications visant la promotion et la valorisation de la vie en français dans l'espace public ou soutenir de telles activités et publications.	– Mener une campagne de promotion ayant pour thème « Le français, langue commune au Québec ».	Commencé
	– Participer à des rencontres (réunions, colloques, congrès) et en organiser, au Québec et à l'extérieur du Québec, pour faire la promotion de la politique linguistique québécoise.	En cours
	– S'impliquer activement dans les médias sociaux.	En cours

Cible	Indicateurs
Sensibiliser la population, particulièrement les jeunes de moins de 35 ans, à l'importance de l'usage du français au Québec.	Nombre d'activités de promotion (colloques, congrès, rencontres), de discours, de conférences et d'allocutions relatifs à la politique linguistique québécoise, au Québec et à l'extérieur du Québec.

Résultats de l'année

La campagne « Le français, langue commune au Québec », amorcée au printemps 2011, visait à sensibiliser notamment les jeunes Québécois à l'importance de la vie en français au Québec. La première phase de la campagne, tenue du 20 mars au 20 avril 2011, a pris la forme d'un concours intitulé « Je réseaute en français » dans les médias sociaux. Cette première phase a attiré l'attention des médias. Une dizaine d'articles ont été publiés et une entrevue téléphonique a été réalisée pour la presse francophone.

Le président et le personnel de direction ont prononcé quatre conférences au Québec touchant la question de l'aménagement linguistique. De plus, en octobre 2010, le Conseil a participé au colloque du réseau des Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE), tenu à Neuchâtel, en Suisse; le directeur de l'administration et de la recherche du Conseil ainsi que Michel Pagé, professeur associé au Département de psychologie de l'Université de Montréal, y ont chacun présenté une conférence.

Afin de soutenir l'engagement des citoyens et citoyennes relativement aux questions qui touchent la langue française et la politique linguistique au Québec, un compte Facebook et un compte Twitter ont été créés. Le Conseil interagit quotidiennement avec les internautes par l'entremise de ces comptes. Cette stratégie a notamment permis d'accroître l'achalandage du site Web du Conseil, en plus de constituer une nouvelle façon de promouvoir les activités de l'organisme.

Objectif gouvernemental 24 :
Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
Objectif organisationnel :
Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et souligner la vitalité du français.

Action	Gestes	Suivi
Reconnaître les engagements individuels et collectifs en faveur du français.	– S'associer au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.	Réalisé
	– Poursuivre les activités relatives à la remise de l'Ordre des francophones d'Amérique et des différents prix décernés par le Conseil pour souligner le travail de personnes et de groupes en faveur de la langue française.	En cours

Cible	Indicateurs
Augmenter la visibilité des activités de reconnaissance du Conseil.	Les différents prix remis et l'incidence médiatique des activités.

Résultats de l'année

La cérémonie de remise de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix littéraire Émile-Ollivier s'est déroulée le 29 septembre 2010. La remise du prix Jules-Fournier et du prix Raymond-Charette a eu lieu le 27 novembre 2010 lors du gala du Congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

L'annonce des finalistes et de la lauréate du prix littéraire Émile-Ollivier 2010 a généré neuf articles ou entrevues dans les médias. Quant à l'Ordre des francophones d'Amérique, au Prix du 3-Juillet-1608 et aux prix Jules-Fournier et Raymond-Charette, ils ont suscité un nombre comparable d'articles à celui de l'année 2009-2010.

Demandes des organismes de contrôle

En plus de veiller au respect des mesures mises en place à l'intérieur de l'organisme, le Conseil a donné suite aux différentes demandes venant de divers organismes de contrôle, de vérification et de coordination de l'administration publique.

Présentation des résultats en fonction de la mission conseil et du plan stratégique

I La portée du Rapport annuel de gestion 2010-2011

En conformité avec sa mission et les orientations définies dans le Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014, le Conseil livre, dans les pages qui suivent, le résultat de ses études et travaux de recherche, de ses activités de reconnaissance et de participation au rayonnement de la langue française, de coopération internationale et de communication pour l'exercice 2010-2011. Ce rapport n'inclut cependant pas une déclaration de services aux citoyens, étant donné que le Conseil n'offre pas de services directs à la population et qu'il ne gère pas de programmes.

II Les résultats

Dans le cadre de l'orientation 1 du plan stratégique, *Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public*, le Conseil supérieur de la langue française a mené les activités suivantes :

Axe d'intervention 1.1

L'usage du français dans l'espace public québécois

Objectif 1

Travailler à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action *Réussir ensemble en français*.

RÉSULTATS

Le Conseil a effectué en 2009 une refonte de son site Web, y ajoutant plusieurs sections, dont « Vivre en français au Québec » et « Actualités linguistiques », notamment dans le but de répondre aux besoins d'information des jeunes adultes sur la situation linguistique au Québec. Dans la foulée, il a poursuivi ses efforts au cours de l'année financière 2010-2011 afin d'élaborer d'autres outils d'information sur la langue française qui joignent plus efficacement ce jeune public.

Implication active dans les médias sociaux

Afin de sensibiliser davantage les jeunes adultes à l'importance de la langue française et à l'aménagement linguistique au Québec, et ce, conformément au plan d'action *Réussir ensemble en français*, le Conseil supérieur de la langue française est devenu très actif dans les médias sociaux, soit sur Twitter, Facebook et YouTube. Quotidiennement, il met en ligne différentes actualités à propos de la langue française et de la francophonie, il pose des questions aux abonnés à propos de l'aménagement linguistique au Québec et il fait la promotion de ses événements et de ses publications les plus récentes. Cette nouvelle façon d'entrer en contact avec les jeunes adultes, souvent très présents dans les médias sociaux, a permis d'engendrer de nombreuses discussions intéressantes.

Refonte des prix médias pour la bonne maîtrise de la langue française

Toujours dans une perspective de joindre davantage les jeunes adultes, le Conseil a également entrepris une refonte de ses prix médias pour la bonne maîtrise de la langue française. En effet, certains critères ont été élargis, notamment afin de prendre en compte les publications électroniques. De plus, l'image de promotion des prix a été rajeunie avec de nouvelles couleurs et un nouveau slogan : « Ne gardez pas la langue dans votre poche! ». Par ailleurs, le processus d'appel de candidatures, autrefois papier, a été revitalisé afin de permettre aux journalistes de poser leur candidature en ligne.

Dans le cadre de l'orientation 3 du plan stratégique, *Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec*, le Conseil supérieur de la langue française a mené les activités suivantes :

Axe d'intervention 3.2

L'expertise en matière d'aménagement linguistique

Objectif 1

Contribuer à la réflexion touchant l'actualisation de la politique linguistique au regard des défis de la société québécoise.

Objectif 2

Maintenir et développer les connaissances en matière d'aménagement linguistique.

RÉSULTATS

Prise de position

Avis présenté à la ministre le 30 mars 2011 : *La langue d'enseignement au cégep*

Le Conseil supérieur de la langue française a fait parvenir le 30 mars 2011 à madame Christine St-Pierre, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, son avis intitulé *La langue d'enseignement au cégep*, qui a été présenté en conférence de presse le 5 avril 2011.

À la lumière de données récentes sur la fréquentation des cégeps, le Conseil supérieur de la langue française constate que les allophones s'inscrivent dans une proportion de plus en plus grande aux cégeps de langue française. Le fait d'avoir obtenu son diplôme de fin d'études secondaires à l'école française demeure un facteur déterminant du choix d'une institution collégiale dont la langue d'enseignement est le français, peu importe la langue maternelle de l'élève. Il semble donc que l'obligation faite par la Charte aux parents immigrants d'inscrire leurs enfants à l'école française aux ordres d'enseignement primaire et secondaire produit les fruits escomptés; indubitablement, les effets de cette obligation se répercutent sur le milieu collégial, même dans un contexte de libre choix de la langue d'enseignement.

De plus, le Conseil estime que la grande majorité des étudiants venant des institutions secondaires anglaises et inscrits au cégep anglais maîtrisent, à des degrés divers, la langue française orale; ils forment plus de la moitié de la cohorte des nouveaux inscrits. Tous ceux qui sont issus du secondaire français ont également une compétence en français écrit attestée par la réussite de l'épreuve de français de fin du secondaire.

Le Conseil croit que les compétences linguistiques en langue française de ces étudiants qui s'inscrivent dans les cégeps anglais doivent se maintenir, sinon s'améliorer, surtout dans le contexte où le bilinguisme est perçu comme un atout pour la vie et la carrière des personnes. De plus, quoi que puissent en penser les élèves du réseau collégial anglais, il demeure que la réalité québécoise fait de la connaissance de la langue française une nécessité pour la pratique d'une profession ou d'un métier. On ne peut non plus présumer que les allophones et les francophones venant du secondaire perdront leur capacité de s'exprimer en français après deux ou trois ans de fréquentation d'un cégep anglais.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil supérieur de la langue française est d'avis que le réseau collégial actuel, avec la présence de cégeps de langue française et de langue anglaise, doit être maintenu, de même que le libre choix de la langue d'enseignement.

Les cégeps français et les cégeps anglais doivent par contre parvenir à un meilleur équilibre en ce qui a trait à leurs exigences linguistiques pour que cette recommandation prenne tout son sens. Quatre

recommandations particulières ont été formulées à cet égard. Ainsi, les cégeps français doivent prendre des mesures pour que leurs programmes soient plus attractifs pour l'ensemble des élèves québécois. De plus, le soutien linguistique offert aux non-francophones doit être renforcé. Dans le cas des cégeps anglais, leurs exigences linguistiques quant à la langue française doivent être rehaussées de telle sorte que la maîtrise du français de tous les diplômés soit meilleure qu'à leur entrée au collège. Le français est en effet la langue officielle du Québec et la langue d'usage public commune. Enfin, pour tous les établissements collégiaux, le Conseil recommande que les mesures ayant trait aux exigences en langue française ou anglaise soient inscrites dans la politique linguistique officielle de l'institution.

Toutes ces recommandations, dans le contexte du libre choix de la langue d'enseignement au cégep, paraissent de nature à développer la cohésion sociale au Québec en ce qu'elles visent ultimement à renforcer la connaissance et la maîtrise de la langue française des jeunes adultes dans tout le réseau collégial. C'est en effet par l'usage de la langue commune qu'ils pourront avoir accès à l'éducation et au monde du travail, qu'ils pourront s'insérer dans les milieux sociaux et développer leur appartenance au milieu dans lequel ils vivent en participant activement à son essor. Ce sont là des facteurs qui favorisent une véritable intégration socioéconomique et, réciproquement, qui nourrissent le désir de maîtriser et d'utiliser la langue française.

Étude 1

- **Conscience linguistique et usage des langues (CLUF)**

L'enquête CLUF propose de cerner l'usage du français ainsi que le sens donné au choix de la langue dans les situations de communication. Elle cherche aussi à dégager les représentations relatives aux langues, plus particulièrement au français et à l'anglais. Au moyen d'une vaste enquête, ce projet vise, en d'autres mots, à répondre aux questions fondamentales suivantes : quelles sont les pratiques linguistiques des citoyens québécois dans l'espace public et quel sens donnent-ils à ces dernières? L'intention est de compléter l'analyse habituelle selon la langue maternelle, la langue d'usage au foyer ou la langue de travail, telle que mesurée par les recensements, par l'ajout de situations de communication dans l'espace public, et d'y relier le sens sociolinguistique (utilitaire d'un côté et symbolique et identitaire de l'autre) donné au choix de la langue utilisée.

L'étude vise à obtenir une lecture actuelle des comportements linguistiques de la population québécoise. Elle vise aussi à déterminer et à mesurer l'importance des changements de comportement linguistique et d'attitude ou de représentation à l'égard du français qui sont en train de se produire, particulièrement chez les moins de 35 ans et les 35 ans et plus, sous l'effet de multiples facteurs sociaux, culturels, économiques et technologiques renforcés notamment par la mondialisation de l'information et l'ouverture des marchés. Par ailleurs, elle prête une attention particulière à la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, puisque c'est principalement sur ce territoire que se joue la concurrence linguistique entre les groupes.

Le sondage s'est terminé le 15 mai 2010 et la banque de données a été livrée au Conseil le 8 juillet 2010. Le nettoyage et la pondération de la banque de données ont été terminés à la fin août et l'analyse des données a débuté à l'automne de la même année. La publication du premier rapport est prévue pour l'automne 2011.

Étude 2

- **Le français et l'anglais dans la formation universitaire des deuxième et troisième cycles dans trois universités francophones du Québec**

Cette étude vise à :

- connaître la façon dont les étudiants des deuxième et troisième cycles de trois universités francophones du Québec perçoivent la place du français et de l'anglais dans les sciences en général et dans leur discipline scientifique en particulier;

- connaître l'opinion de ces étudiants sur l'importance et la valeur qui sont accordées au français ainsi qu'à l'anglais dans leur formation, notamment dans le contexte de la politique linguistique en vigueur dans leur université;
- décrire les pratiques linguistiques des étudiants universitaires dans les différentes activités qui composent leur formation à la recherche (rédaction du mémoire ou de la thèse, lectures scientifiques, communications orales et écrites de nature scientifique) et faire ressortir les motifs sous-jacents à ces pratiques.

Cette recherche comporte un volet quantitatif ainsi qu'un volet qualitatif. Plus précisément, elle comprend une analyse linguistique des thèses et des mémoires rédigés dans trois universités québécoises en 1998 et en 2008 : Université Laval, Université de Montréal et Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle repose aussi sur l'analyse de séances de discussion tenues avec une dizaine de groupes d'étudiants des trois mêmes universités (un total de 90 participants).

Commencée à l'automne 2010, l'étude se poursuivra au cours de l'exercice financier 2011-2012. Le dépôt du rapport final est prévu pour février 2012.

Étude 3

- **Insertion linguistique des allophones de Montréal (ILAM)**

Le projet ILAM porte sur l'intégration linguistique des allophones de Montréal, notamment en rapport avec leur insertion sur le marché du travail. De nature qualitative, cette étude vise à recueillir de l'information concernant le parcours migratoire et d'intégration linguistique d'immigrants allophones ainsi qu'à faire ressortir les difficultés qu'ils rencontrent et qui sont liées à la non-connaissance du français.

L'analyse du récit des expériences vécues par les personnes immigrantes depuis leur arrivée ainsi que de leurs perceptions concernant la situation linguistique au Québec, la langue française (son apprentissage et son usage) et l'ouverture de la société d'accueil permettra d'approfondir la réflexion sur les pistes d'actions possibles qui favorisent la francisation des immigrants allophones et leur insertion dans la société d'accueil.

Une dizaine de rencontres avec des intervenants de différents organismes montréalais offrant des services d'aide à l'emploi à la population immigrante ont été effectuées en février et mars 2009 par deux agentes de recherche. Ces rencontres visaient à mieux cerner les profils et les parcours des immigrants qui ne parlent pas français, et à dresser un portrait global des différents défis qu'ils doivent relever.

Afin d'approfondir les différents aspects soulevés au cours des discussions avec les intervenants, des entrevues semi-dirigées (d'une durée allant de 45 min à 1 h 30) ont été menées avec 22 immigrants allophones adultes qui fréquentent l'un des organismes offrant des services d'aide à l'emploi sélectionnés. Ces immigrants, d'origines diverses, établis au Québec depuis au moins un an, ont tous en commun la non-connaissance ou une faible connaissance du français.

Le rapport de recherche est en fin de rédaction et il sera publié au cours de l'automne 2011.

Étude 4

- **Usages linguistiques en milieu de travail chez de jeunes gestionnaires dans le contexte montréalais**

Recherche conduite pour le Conseil par Sébastien Arcand avec la collaboration de Jean-Pierre Dupuis, professeurs à HEC Montréal.

L'étude vise à approfondir nos connaissances sur l'usage des langues en milieu de travail montréalais en s'intéressant à la mobilisation des compétences linguistiques par les jeunes professionnels formés à HEC et travaillant dans le domaine de la gestion (cadres, comptables, financiers et spécialistes de toutes sortes) dans la région de Montréal.

Des agents de recherche du Conseil ont collaboré à l'élaboration du questionnaire d'enquête et à l'analyse quantitative des données au cours de l'année 2010-2011. La première version du rapport a été remise au Conseil le 30 mars 2011. La publication du rapport est prévue pour la fin de l'année 2011.

Étude 5

- **Le sens des usages linguistiques et la valeur de l'anglais et du français dans la communication publique : étude qualitative auprès de jeunes francophones et bilingues de Montréal**

Recherche conduite pour le Conseil par Patricia Lamarre, professeure à l'Université de Montréal.

L'étude cherche à examiner les liens entre : 1) les formes d'identification linguistique; 2) le sentiment de compétence linguistique; 3) les représentations linguistiques, ce qui inclut la valorisation du français, de l'anglais et du bilinguisme; 4) les idéologies linguistiques (positionnement sur les enjeux linguistiques); 5) les usages linguistiques, surtout la communication publique des jeunes Montréalais (francophones et bilingues).

Elle examine aussi comment les enjeux sous-jacents aux choix linguistiques sont perçus et décrits en situation réelle.

L'étude vise enfin à décrire les liens entre les usages et les différentes dimensions liées aux comportements linguistiques dans un contexte de double pôle d'attraction, soit, d'une part, un courant social de mondialisation qui tend à faire de l'anglais « la » langue des échanges et, d'autre part, un contexte historique local où le maintien et le développement de la langue française forment un enjeu important du projet collectif.

Entreprise au début de mars 2011, cette recherche sera terminée à la fin de mars 2012 (dépôt d'un rapport final).

Étude 6

- **Politiques d'intégration et cohésion sociale**

Étude menée pour le Conseil par Michel Pagé, professeur associé au Département de psychologie de l'Université de Montréal, chercheur au Centre d'études ethniques des universités montréalaises et au Centre Métropolis du Québec.

La cohésion sociale sert de cadre de référence aux recommandations de l'avis de 2008 du Conseil supérieur de la langue française sur les politiques d'intégration linguistique des immigrants. Le titre du document relie en effet explicitement langue et cohésion sociale : *Le français, langue de cohésion sociale.*

En tant qu'objet d'étude, la cohésion sociale n'a pas encore de statut scientifique établi, à défaut surtout de théories solides qui permettraient d'interpréter et de comprendre les corrélations observées dans d'innombrables études où elle se trouve mise en rapport avec des variables influencées par elle ou qui l'influencent. Cependant, la cohésion sociale, lorsqu'elle sert de cadre de référence dans la conception et l'analyse de politiques, a un statut bien reconnu. Dans le contexte d'enjeux politiques complexes, les corrélations entre certaines variables et la cohésion sociale sont utiles. Elles attirent l'attention, par exemple, sur l'interdépendance des phénomènes économiques et sociaux.

Dans ce texte, Michel Pagé s'intéresse à l'utilisation de la cohésion sociale dans la conception de politiques linguistiques, car c'est clairement en ce sens qu'elle est utilisée dans l'avis du Conseil. Il devient donc nécessaire, dans ce contexte, de préciser la signification donnée à la cohésion sociale dans la perspective de l'intégration linguistique en français des minorités anglophones et immigrantes du Québec. L'objectif de ce texte est d'y contribuer en dégageant le sens accordé à la cohésion sociale dans l'avis mentionné précédemment.

En ce qui regarde plus particulièrement l'intégration linguistique, Michel Pagé dégage trois éléments qui définissent la cohésion sociale :

- le concept d'égalité d'accès aux ressources communes : tous les citoyens, en particulier ceux des minorités immigrantes, peuvent compter sur les moyens qui leur assurent un accès égal aux ressources communes telles que l'éducation et le travail;
- le concept d'insertion dans les réseaux sociaux : il s'agit plus précisément des interactions sociales comme les liens d'amitié, de camaraderie, tels qu'ils se créent dans un environnement plus large que la famille comme le voisinage, le milieu de travail, les diverses associations;
- le concept d'appartenance au milieu : on fait référence ici à l'attachement au milieu tel qu'il se manifeste par le partage de valeurs communes et la volonté de participer à l'action collective dans le but d'améliorer ce milieu. Il est également en rapport avec la formation d'une identité partagée, comme celle d'un groupe social, d'un milieu de travail, d'une région, d'un pays.

Ces trois aspects de la cohésion sociale ne sont pas mutuellement exclusifs. Les actions visant l'intégration linguistique peuvent avoir en vue l'un ou l'autre des trois éléments ou deux ou trois en même temps.

L'auteur a voulu aussi montrer dans quelle direction la visée de la cohésion sociale influence les politiques et programmes d'intégration linguistique au Québec. Pour ce faire, en plus de considérer les orientations proposées par l'avis de 2008 du Conseil, il attire l'attention sur certains changements importants survenus dans les politiques d'intégration des immigrants au cours des années passées, qu'il tient pour des actions en faveur de la cohésion sociale, même si cette expression n'est pas toujours utilisée pour expliquer les objectifs de ces actions.

L'étude a été publiée en mars 2011.

Étude 7

- **La représentation qu'ont les élèves de 15 à 17 ans de la langue française au Québec**

Recherche conduite pour le Conseil par Suzanne-G. Chartrand, professeure à l'Université Laval.

L'étude en question, lancée à la fin mars 2011, repose sur une minienquête qui porte sur la représentation qu'ont les élèves de 15 à 17 ans de la langue française au Québec : sa place relative, son importance et leur attitude par rapport aux institutions qui la défendent. Cette recherche s'inscrit dans un projet de recherche plus large intitulé État des lieux de l'enseignement du français au Québec (ELEF), projet amorcé en 2008, dirigé par madame Chartrand et financé par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

Le projet de recherche ELEF a plusieurs objectifs :

- dresser un portrait quantitatif et qualitatif de l'enseignement du français au secondaire au Québec en menant une enquête auprès d'un échantillon représentatif des enseignants de français (801 répondants) et des élèves de quatrième et de cinquième secondaire (1614 répondants);
- dégager les constantes et les changements survenus depuis 25 ans en comparant les données recueillies dans le cadre de cette étude avec celles provenant d'une recherche du Conseil de la langue française menée en 1985 sous la direction de Gilles Bibeau, *L'enseignement du français, langue maternelle : perceptions et attentes* (1987), pour comprendre l'évolution de l'enseignement, le cas échéant;
- décrire finement les pratiques effectives de dix enseignants de français;
- décrire le rapport à l'écrit de sept garçons et filles de quatrième secondaire et leurs perceptions à propos du français au Québec et de son enseignement;

- interpréter, à la lumière de ces données et de celles recueillies par le Conseil de la langue française, les changements et les constantes observés dans les pratiques d'enseignement et les représentations des élèves.

En collaboration avec le Conseil, un court questionnaire sera produit et des séances de discussion seront organisées auprès de groupes composés d'élèves de quatrième et de cinquième secondaire de milieux socioculturels contrastés dans deux régions (Québec et Montréal).

Un rapport de recherche sera remis au Conseil en février 2012.

Étude 8

- **Politique linguistique du Québec : niveau de connaissance et d'adhésion de la population**

Cette étude poursuit deux objectifs principaux :

- mieux connaître le niveau d'adhésion de la population québécoise au projet de société mis de l'avant par la Charte de la langue française, c'est-à-dire le développement d'une société dans laquelle la langue française constitue un outil de cohésion sociale majeur et la langue privilégiée de son identité culturelle;
- mieux connaître ce que la population québécoise, particulièrement la majorité francophone, sait de la politique linguistique du Québec et ce qu'elle en pense (représentations, opinions, croyances).

De décembre 2010 à février 2011, un état de la question a été préparé.

Dans le cadre de l'orientation 4 du plan stratégique, *Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et souligner la vitalité du français*, le Conseil supérieur de la langue française a mené les activités suivantes :

Axe d'intervention 4.1
La politique linguistique québécoise

Objectif 1

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec.

RÉSULTATS

Participation à la réunion des responsables des organismes linguistiques, à Neuchâtel (Suisse), en octobre 2010

Cette rencontre annuelle permet aux représentants des organismes linguistiques de la Belgique, de la France, du Québec et de la Suisse romande de partager leurs vues et leurs expériences sur les questions touchant la promotion du français dans leur pays respectif et de coordonner leurs efforts, en particulier en ce qui concerne la Semaine de la Francophonie, qui a lieu chaque année en mars.

À l'occasion de leur rencontre annuelle en novembre 2009, ces organismes ont décidé de fédérer leur action et de se constituer en un réseau francophone des organismes de politique et d'aménagement linguistiques : le réseau OPALE. Ce réseau se donne pour missions :

- de réaffirmer la légitimité d'une politique linguistique, tant aux yeux des responsables sociaux et politiques qu'aux yeux du citoyen;
- d'améliorer la visibilité et la portée des actions que les partenaires entreprennent en coopération en faisant clairement apparaître leur caractère concerté;
- de veiller au suivi desdites actions.

Cette rencontre annuelle a permis au président du Conseil supérieur de la langue française d'informer ses homologues sur les activités du Conseil depuis

la dernière réunion du réseau et sur les faits saillants de l'évolution de la situation linguistique au Québec durant la même période. La rencontre a notamment permis aux participants de s'entendre sur la création d'un site Web OPALE ainsi que sur le choix du thème de la prochaine rencontre qui se tiendra en France en octobre 2011 : « Les évolutions du français contemporain : pratiques linguistiques et politiques francophones ».

La rencontre annuelle du réseau OPALE donne également lieu à la tenue d'un colloque qui aborde un thème d'intérêt commun. En octobre 2010, le colloque portait sur la maîtrise de la langue et la cohésion sociale. Les conférences et les échanges ont mis en évidence les opinions partagées, mais aussi les différences de points de vue selon les pays concernés. Il faut souligner que le colloque faisait partie des rencontres préparatoires au XIIIe Sommet de la Francophonie qui se tenait à Montreux dans les jours suivants.

Participation au colloque international « Langue et cohésion sociale » avec les organismes membres du réseau OPALE, à l'Université de Neuchâtel (Suisse), les 19 et 20 octobre 2010

À cette occasion, des intervenants venus des quatre pays ont discuté de la place de la langue et de son apprentissage dans la construction de l'identité et de la citoyenneté, à une époque où les représentations traditionnelles des liens existant entre la langue et l'État-nation sont remises en question. Parmi les facteurs qui remettent en cause ces représentations, mentionnons les nouvelles technologies, qui influencent la langue, ses codes et ses pratiques, et les mouvements migratoires, qui accroissent la diversité linguistique des populations urbaines et font cohabiter, parfois de façon conflictuelle, plusieurs langues et variétés de langues, dont le statut et les fonctions peuvent varier grandement.

Le colloque visait notamment à mieux définir ce qu'on entend par « cohésion sociale » dans une société caractérisée par une augmentation des mouvements migratoires, à susciter les réflexions sur ce qui fait que la langue peut être tant un facteur de cohésion sociale qu'une cause de fragmentation sociale (parmi d'autres) et à étudier diverses actions mises en place par les autorités publiques pour favoriser l'intégration linguistique des migrants. Il est clair que la maîtrise d'une langue commune dans une société donnée constitue un des éléments à même de favoriser l'égalité citoyenne.

Comme contributions à ce colloque, le Conseil a proposé deux présentations. La première (19 octobre) fut celle de Michel Pagé, professeur associé au Département de psychologie de l'Université de Montréal, dont le titre était : *Langue française et cohésion sociale au Québec : une relation complexe*; la seconde (20 octobre) fut celle du directeur de la recherche et de l'administration, Robert Vézina (avec la collaboration de Conrad Ouellon), qui s'intitulait : *Le rôle des attitudes et des comportements dans la construction d'une cohésion sociale autour d'une langue commune au Québec.*

Conférence du président du Conseil supérieur de la langue française présentée dans le cadre des XVes SEDIFRALE, à Rosario (Argentine), le 23 avril 2010

Dans sa conférence intitulée *La langue française : une rupture avec le passé et la foi en un avenir dessiné par la volonté et l'action de tous les hommes…*, Conrad Ouellon aborde différents aspects de la question de la maîtrise du français, de la variation qui caractérise cette langue ainsi que de l'aménagement linguistique.

Au Québec, le français est davantage qu'un objet d'enseignement; il s'agit d'une façon d'être, de vivre, de se définir et de se distinguer. Patrimoine social identitaire transmis de génération en génération, la

langue française fait pourtant face à de nombreux défis générés par les profonds changements sociaux (hausse de l'immigration, mondialisation de l'économie, chute du taux de fécondité, etc.) entamés dans la seconde moitié du XX^e siècle. Le Québec se révèle une société de plus en plus multiethnique, ce qui le pousse à s'interroger sur la façon de concilier son adhésion aux concepts de diversité culturelle et de diversité linguistique et sa volonté de continuer à promouvoir le français comme langue d'usage public et de cohésion sociale. Parmi les conditions nécessaires au maintien et au développement d'une société québécoise de langue française, il importe de favoriser les alliances internationales au sein de la francophonie de même que les alliances continentales, notamment au sein de l'espace américain (dans un esprit de solidarité avec les pays de langue espagnole ou portugaise, tout comme avec l'ensemble des peuples francophones des Amériques). Certaines perceptions tenaces par rapport à la hiérarchisation des variétés de français ou encore à sa réputation de langue figée et complexe sont incompatibles avec les caractéristiques universelles d'une langue vivante. L'enseignement du français, qui doit s'inscrire dans une didactique ajustée aux technologies de l'information, gagnerait à faire montre d'une tolérance relative devant l'écart par rapport à la norme, tout en valorisant l'acquisition d'une maîtrise de la langue qui exige temps et efforts.

Conférence du président du Conseil supérieur de la langue française présentée dans le cadre de la Rencontre des gestionnaires de l'éducation, à l'hôtel Sheraton de Laval, le 18 mai 2010

Dans cette conférence ayant pour titre *La maîtrise de la langue d'enseignement. Entre crispation et espoir*, Conrad Ouellon rappelle que, contrairement à une conception de la langue largement répandue, les jugements que l'on porte sur la maîtrise de celle-ci sont quasi identiques d'une génération à l'autre, et le plus souvent abusifs et injustes, particulièrement en ce qui a trait à l'école. Il est faux de prétendre que la démocratisation de l'enseignement depuis la Révolution tranquille a entraîné une diminution de la maîtrise de la langue au Québec. L'idée selon laquelle le français est une langue figée et très – voire trop – difficile à apprendre contribue à l'amoindrissement de son capital symbolique et à sa dévalorisation par rapport à l'anglais. Au contraire, le Québec comme la francophonie ont tout avantage à donner du français l'image d'une langue vivante, accessible et capable de s'adapter, qui favorise bien entendu l'intercompréhension entre pays francophones, mais sans que soit niée la variation linguistique qui s'articule autour de ce noyau central. Si les jeunes écrivent autant, sinon davantage que leurs parents, leurs pratiques s'inscrivent dans une relative spontanéité en raison du développement des technologies de l'information. Il importe de profiter de cet ancrage afin de concevoir un enseignement insistant sur la fonction utilitaire du français, qui demeure au cœur de l'identité québécoise.

Conférence du président du Conseil supérieur de la langue française présentée dans le cadre du colloque international « Langue et territoire » tenu à l'Université Laurentienne, à Sudbury (Ontario), le 30 août 2010

Dans sa conférence intitulée *Le défi de l'aménagement linguistique dans une société en mutation : le cas du Québec*, Conrad Ouellon insiste sur les nouveaux enjeux de l'aménagement linguistique au Québec. À la suite des changements sociaux des dernières décennies, on peut se demander si les politiques linguistiques mises en place au cours des années 1970 répondent toujours aux attentes et aux besoins des citoyens québécois. Quels sont les défis liés à la réalité sociolinguistique actuelle, où les francophones constituent à la fois une minorité au point de vue canadien et une majorité au point de vue québécois? Comment peut-on conjuguer le droit d'une société de protéger sa langue avec les libertés individuelles des citoyens? Sans se limiter à un renforcement législatif, il importe de tenir compte des réalités sociales nouvelles (vieillissement de la population, omniprésence des médias, accroissement de la scolarisation et de

l'immigration, etc.) ainsi que des attitudes de la génération née après l'adoption de la Charte de la langue française, dans le but de procéder à un nécessaire ajustement des pratiques d'aménagement linguistique.

Conférence du directeur de la recherche et de l'administration du Conseil supérieur de la langue française, présentée avec la collaboration de Conrad Ouellon, président du Conseil, lors du colloque des Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE) tenu à Neuchâtel (Suisse) sur le thème « Langue et cohésion sociale », le 20 octobre 2010

Dans cette présentation intitulée *Le rôle des attitudes et des comportements dans la construction d'une cohésion sociale autour d'une langue commune au Québec*, Robert Vézina soulève la relation entre les perceptions, attitudes et comportements des groupes linguistiques à l'égard des données et enjeux linguistiques, et la cohésion sociale construite autour d'une langue commune au Québec.

Si les dénombrements des locuteurs du français, de l'anglais et des langues tierces sont bien documentés dans diverses situations (langue maternelle, langue d'usage à la maison, langue du travail, etc.), il est difficile d'en dire autant sur les perceptions, les attitudes et les comportements des Québécois des années 2000 sur le plan linguistique.

Le Conseil supérieur de la langue française cherche donc à mieux connaître les perceptions, attitudes et comportements des Québécois sur le plan langagier dans le but d'être mieux en mesure d'explorer leurs répercussions sur l'usage du français comme langue commune. Afin que les actions de l'État dans le champ de l'aménagement linguistique conservent leur efficacité et leur pertinence, Robert Vézina soutient que la politique linguistique doit non seulement être adaptée à la société, mais aussi appuyée par les comportements linguistiques des citoyens, qu'ils soient immigrants, anglophones ou francophones.

Allocution du président du Conseil supérieur de la langue française présentée dans le cadre d'une réception des ambassadeurs de la Francophonie par le ministère des Relations internationales, au restaurant Le Parlementaire, à Québec, le 24 février 2011

Cette allocution intitulée *Un aménagement linguistique repensé* avait comme objectif de décrire brièvement la vision du Conseil quant à l'aménagement linguistique au Québec dans les années 2000. De nouvelles réalités sociales ont poussé les Québécois – et plus particulièrement le Conseil supérieur de la langue française – à reconsidérer leur vision de l'aménagement linguistique : changements démographiques, omniprésence de médias nouveaux, ouverture sur le monde, scolarisation accrue, prédominance de l'anglais, renforcement de l'individualisme, limites du pouvoir d'intervention de l'État quant aux questions linguistiques, etc. Une entreprise de mise en valeur d'un Québec français qui continuerait de s'appuyer sur des outils législatifs nécessaires pourrait susciter une préférence pour l'usage du français, préférence qui n'est pas conflictuelle avec l'usage d'autres langues. L'intégration des nouveaux arrivants doit donc être économique, sociale et linguistique pour être réussie; le développement d'un sentiment d'appartenance à un Québec francophone deviendra alors possible. Pour ce faire, il est impératif de modifier les perceptions linguistiques à la fois des Québécois et des nouveaux arrivants.

Axe d'intervention 4.2

La sensibilisation à la vie en français

Objectif 1

Promouvoir et valoriser la vie en français dans l'espace public.

Objectif 2

Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises.

RÉSULTATS

Causerie « Le français, une langue pour tout et pour tous? »

Pour souligner la parution du livre résumant les discussions qui se sont déroulées dans le cadre du forum « Le français, une langue pour tout et pour tous? », tenu en avril 2009, le Conseil supérieur de la langue française et l'Institut du Nouveau Monde, en collaboration avec les Éditions Fides, ont organisé une causerie le 1er avril 2010 à la librairie Olivieri de Montréal. Lors de cette rencontre, Conrad Ouellon, président du Conseil supérieur de la langue française, et Michel Venne, directeur général de l'Institut du Nouveau Monde, plus d'un an après la tenue du forum, se sont posé de nouveau cette question : à quel point le français est-il une langue pour tout et pour tous? Une période de questions a par la suite permis aux participants de poursuivre la discussion.

Lancement du concours « Je réseaute en français » dans les médias sociaux

Dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie, le Conseil a lancé un concours dans les médias sociaux sous le thème « Je réseaute en français ». Le Conseil invitait les internautes à répondre, sur Facebook, à un questionnaire ludique portant sur les termes français qu'il est possible d'utiliser pour désigner les nouvelles réalités relatives aux médias sociaux sur le Web. De plus, le Conseil a créé un compte Twitter @LangueCommune afin d'amorcer des discussions sur la langue française. Ce concours s'inscrit dans une campagne de promotion du français comme langue commune au Québec. Organisée par le Conseil, cette campagne se déroulera tout au long de l'année 2011. Elle comprendra, entre autres, le lancement de vidéos illustrant différentes situations de la vie quotidienne en français des Québécoises et des Québécois réalisées en 2010 ainsi que des causeries portant sur l'importance de la politique linguistique du Québec.

Prix et décorations décernés par le Conseil supérieur de la langue française

L'Ordre des francophones d'Amérique

Dans l'optique d'une reconnaissance du fait français en Amérique et d'un rayonnement du Québec dans le monde, le Conseil de la langue française a institué l'Ordre des francophones d'Amérique, le 3 juillet 1978. Cette distinction, décernée annuellement par le Conseil, a pour objet de reconnaître le mérite de personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue et de la culture de l'Amérique française.

Les récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique en 2010

Pour le Québec :

Madame Jeannine Ouellet, vice-présidente des Éditions Histoire Québec

Monsieur Benoît Pelletier, ex-député et avocat

Pour l'Ontario :

Monsieur Raymond DesRochers (décédé), ex-président-directeur général de la Corporation de développement économique communautaire (CALDECH)

Pour l'Ouest canadien :

Madame Mariette Mulaire, présidente-directrice générale de l'Agence nationale et internationale du Manitoba

Pour l'Acadie :

Madame Lise Ouellette, directrice générale de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick

Pour les Amériques :

Docteure Samia I. Spencer, professeure de français, titulaire de la chaire Alumni, Département des langues et littératures étrangères, Auburn University, Alabama

Pour les autres continents :

Docteur Ingo Kolboom, président de l'Association Saxe-Bretagne

Le Prix du 3-Juillet-1608

En 1978, à l'occasion du 370e anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil de la langue française a créé le Prix du 3-Juillet-1608, en même temps qu'il instaurait l'Ordre des francophones d'Amérique. Le Conseil remet annuellement ce prix à un organisme qui œuvre à l'épanouissement de la langue et de la culture de l'Amérique française.

Le Prix du 3-Juillet-1608 a été remis en 2010 au Festival international de la chanson de Granby pour sa grande contribution au rayonnement international de la chanson francophone.

Depuis sa création en 1969, le Festival international de la chanson de Granby est l'un des grands défenseurs des communautés artistiques francophones de tout le pays. Véritable passerelle de la chanson francophone internationale, ce prestigieux événement demeure un lieu d'épanouissement pour les jeunes talents de demain. Le Festival fait rayonner la chanson francophone à travers le monde depuis 42 ans. Il a développé plusieurs plateformes de diffusion uniques afin de garder vivante l'écriture identitaire des communautés francophones. Cet événement est le catalyseur de nombreux projets, dont le Réseau national des Galas de la chanson, qui a pour missions de rallier tous les organismes dédiés à l'art musical d'expression française au Canada et de stimuler ainsi la vitalité de la langue dans les communautés francophones vivant en situation minoritaire. Le Festival met tout en œuvre pour fournir aux jeunes talents les ressources indispensables au développement et à la promotion de leur carrière, avec comme principal mot d'ordre la préservation de la beauté de notre langue.

Le prix littéraire Émile-Ollivier

Le prix littéraire Émile-Ollivier a été créé à l'occasion du Forum de la francophonie, le 1er mai 2004, par le Conseil supérieur de la langue française, avec la collaboration du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Le Conseil veut ainsi rendre hommage à l'écrivain Émile Ollivier, originaire d'Haïti et décédé le 10 novembre 2002. Émile Ollivier a été membre du Conseil de la langue française de 1989 à 1998. Le prix récompense une œuvre – roman, nouvelle, récit, essai et, nouvellement cette année, poésie – publiée en français par une maison d'édition canadienne de l'extérieur du Québec, membre du Regroupement des éditeurs canadiens-français. Le Conseil désire, par l'attribution de ce prix, souligner l'importance de la création littéraire et de la maîtrise de la langue dans la vie culturelle des francophones.

Le prix littéraire Émile-Ollivier a été remis en 2010 à madame Nicole V. Champeau, pour son essai intitulé *Pointe maligne. L'infiniment oubliée. Présence française dans le Haut Saint-Laurent ontarien. Tome 1*, publié aux Éditions du Vermillon.

Nicole V. Champeau est originaire de Cornwall, en Ontario, mais habite maintenant à Ottawa. Son essai a reçu les éloges du jury du prix littéraire Émile-Ollivier

d'abord pour la grande poésie de l'écriture, qui fait glisser le lecteur de page en page comme sur les eaux du Saint-Laurent, dans un univers d'une rare beauté, redonnant à ceux qui en étaient privés le sentiment d'appartenance au fleuve, au territoire, à l'Histoire et à la poésie. Le jury a également souligné la rigueur de la documentation et des recherches de l'auteure, qui ont permis de faire remonter à la surface une partie oubliée de l'histoire du fleuve Saint-Laurent en amont de Montréal. L'auteure, à travers les écrits, les cartes et les noms de villages, recueille les mots qui témoignent de la présence des francophones dans le haut Saint-Laurent ontarien avant la construction de la voie maritime et l'aménagement des rapides du Long Sault. Nicole V. Champeau transporte le lecteur dans une magnifique aventure : non seulement celle de la rencontre de la poésie, de la toponymie et de la quête des origines, mais aussi celle de la mémoire qui cherche à remonter les fibres sensibles de sa propre identité.

Le prix Jules-Fournier

Ce prix a été créé en 1980 afin de promouvoir la qualité de la langue écrite dans les médias. Il évoque la carrière du journaliste québécois Jules Fournier (1884-1918), qui était reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il a travaillé successivement aux journaux *La Presse, Le Canada, Le Devoir et La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin à la direction du journal *Le Nationaliste* et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Le prix Jules-Fournier 2010 a été remis à madame Mélanie Saint-Hilaire, journaliste pigiste, lors du Congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, qui se tenait à Montréal le 27 novembre 2010.

Qualifiée par le jury de véritable artiste de la presse écrite, la journaliste a été retenue pour son vocabulaire juste et précis alliant simplicité et originalité, pour son style accrocheur et sa grande rigueur journalistique ainsi que pour son habileté à toucher des publics remarquablement variés.

Le prix Raymond-Charette

Le prix Raymond-Charette a été créé en 1999. Il vise à promouvoir la qualité de la langue parlée dans les médias. Raymond Charette (1929-1983) était reconnu pour ses qualités professionnelles exceptionnelles et pour sa maîtrise exemplaire de la langue française. Il a fait ses débuts comme annonceur et réalisateur à la section francophone du Service international de Radio-Canada, en 1953. L'année suivante, il a été annonceur au réseau francophone. Deux des émissions qu'il a animées l'ont particulièrement fait connaître : *Tous pour un*, de 1963 à 1966, et *Atome et galaxies*, de 1967 à 1969.

Le prix Raymond-Charette 2010 a été décerné à monsieur Pierre Craig, journaliste et animateur à la Société Radio-Canada, lors du Congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, qui se tenait à Montréal le 27 novembre 2010.

Le jury a retenu la candidature de monsieur Craig pour sa capacité à s'adresser à un auditoire vaste et hétérogène, pour son souci d'employer des mots justes et évocateurs ainsi que pour son style accrocheur, direct et efficace.

Toute l'information sur les prix, les lauréats et les récipiendaires peut être consultée sur le site Web du Conseil (www.cslf.gouv.qc.ca).

Dans le cadre de l'orientation 5 du plan stratégique, *Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation*, le Conseil supérieur de la langue française a mené les actions suivantes :

Axe d'intervention 5.3

La gestion des compétences et des savoirs

Objectif 1

Implanter une culture de reconnaissance afin d'attirer et de retenir un personnel compétent et performant.

Objectif 2

Favoriser le développement des compétences des gestionnaires et du personnel.

Objectif 3

Faciliter la transmission et l'actualisation des savoirs stratégiques.

RÉSULTATS

Le Conseil supérieur de la langue française contribue à l'amélioration et au développement des compétences de ses employés et gestionnaires. Il encourage la mise à niveau et le perfectionnement des compétences par la formation continue. Au cours de l'exercice financier 2010-2011, la majorité du personnel du Conseil a participé à des activités de formation continue pour un total de 35 jours de formation.

Dans un contexte de renouvellement important de son personnel, le Conseil met en place diverses mesures visant à faciliter la transmission des savoirs stratégiques et le transfert d'expertise.

Le personnel des services de la recherche et des communications a participé à des ateliers de formation totalisant quatre jours. Ces ateliers portaient sur les sujets suivants : la recherche sociolinguistique dans le contexte québécois, l'aménagement linguistique et les deux derniers volets de l'étude de l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA) sur les cégeps.

PERSPECTIVES 2011-2012

Le Conseil envisage de poursuivre ou d'entreprendre les activités et les travaux suivants au cours de l'exercice 2011-2012.

Recherche

- Conscience linguistique et usage du français (CLUF).
  - Publication du premier rapport sur l'analyse des questions du sondage qui cherchent à déterminer l'importance que les répondants attribuent au français et à l'anglais en rapport avec des buts qu'ils poursuivent dans la vie (« questions de sens ») ainsi que les questions qui visent à mesurer le degré d'accord des répondants avec des énoncés qui sont en concordance ou non avec l'intention de la Charte de la langue française (« questions d'opinion »).
  - Préparation du deuxième rapport, qui portera sur les liens entre les questions de sens et d'opinion du sondage et les questions portant sur les usages linguistiques.
- Le français et l'anglais dans la formation universitaire des deuxième et troisième cycles dans trois universités francophones du Québec.
  - Finalisation et publication de l'étude.
- Insertion linguistique des allophones de Montréal (ILAM).
  - Finalisation et publication de l'étude.
- Usages linguistiques en milieu de travail chez de jeunes gestionnaires dans le contexte montréalais.
  - Finalisation de l'étude par Sébastien Arcand, de HEC Montréal, avec la collaboration d'agents de recherche du Conseil; publication de l'étude à la fin de l'année 2011.

- Le sens des usages linguistiques et la valeur de l'anglais et du français dans la communication publique : étude qualitative auprès de jeunes francophones et bilingues de Montréal.
  - Patricia Lamarre, professeure à l'Université de Montréal, remettra son rapport final au Conseil à la fin de mars 2012.
- La représentation qu'ont les élèves de 15 à 17 ans de la langue française au Québec.
  - En collaboration avec le Conseil, poursuite de l'étude (questionnaire et séances de discussion avec des groupes d'élèves de quatrième et de cinquième secondaire); remise d'un rapport de recherche au Conseil par Suzanne-G. Chartrand, professeure à l'Université Laval, en février 2012.
- Le français dans le transport aérien au Québec.
  - Ce projet résulte d'une demande du ministère des Transports du Québec. Il a pour but général de brosser un portrait de l'utilisation du français et de la place des francophones dans le domaine du transport aérien au Québec.

Communications

- Poursuite de la campagne de promotion ayant pour thème « Le français, langue commune au Québec ».
- Amélioration de la page d'accueil du site Web du Conseil afin de la rendre plus dynamique et de permettre notamment l'insertion de vidéos.
- Amélioration du moteur de recherche de la bibliothèque virtuelle du site Web du Conseil afin de le rendre plus efficace et de permettre aux internautes de consulter un résumé de chaque publication disponible.

QUATRIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission d'information

En vertu de la mission d'information qui lui est confiée par la Charte de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec (article 188).

Ainsi, le Conseil publie de façon régulière des actualités linguistiques qui comprennent, entre autres, des nouvelles sur la langue française et la francophonie, l'annonce d'événements d'intérêt pour les internautes et des résumés de diverses publications récentes.

Le Conseil a publié un avis, une étude, trois numéros du bulletin électronique *Francoscope* et le Rapport annuel de gestion 2009-2010.

Sur le plan des relations avec les médias, treize communiqués ont été acheminés vers les fils de presse. Le président a accordé huit entrevues à la presse québécoise. La responsable des communications a, quant à elle, accordé deux entrevues radiophoniques.

Du côté des activités publiques, le président et le personnel de direction ont donné huit conférences et présenté une allocution dans différents événements. De plus, le Conseil a donné un contrat au chercheur Michel Pagé, professeur associé au Département de psychologie de l'Université de Montréal, pour présenter une conférence.

Le Conseil a également continué à alimenter ses comptes dans les réseaux sociaux, soit Facebook, Twitter et YouTube, afin d'informer ses adeptes de différentes actualités et événements en rapport avec la langue française et la francophonie. Au 31 mars 2011, la page Facebook du Conseil comptait 2199 adeptes, et le compte Twitter comptait 322 abonnés.

ANNEXE I

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Code adopté à la deuxième assemblée du Conseil,
le 13 décembre 2002

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998*), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil supérieur de la langue française.

2. Sont administrateurs publics les membres du Conseil supérieur de la langue française, soit le président ainsi que les membres en titre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil supérieur de la langue française sont nommés ou désignés pour conseiller la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions dans la pleine mesure de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

6. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil le président et, dans certains cas et par délégation, d'autres membres expressément mandatés par lui.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

8. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

* Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Activités politiques

9. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit informer le secrétaire général ou la secrétaire générale du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

10. Le président, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein. Lorsque l'exercice de la charge publique est à temps partiel, il doit se démettre de ses fonctions si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve.

Conflits d'intérêts

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

13. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil à ses membres dans le but d'obtenir leurs services, à l'exception, dans le cas du président, de la rémunération à laquelle il a droit dans le cadre de ses fonctions.

14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ni accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

15. Le président du Conseil, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association, dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

Exclusivité de service

16. Le président, en tant qu'administrateur d'État à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.

17. Le président peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. Le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect, par tous les membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

20. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé ou la secrétaire générale associée responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

22. L'autorité compétente fait part au membre visé du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée, et informe ce dernier qu'il peut, dans un délai de sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois, si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Conseil supérieur de la langue française
Québec